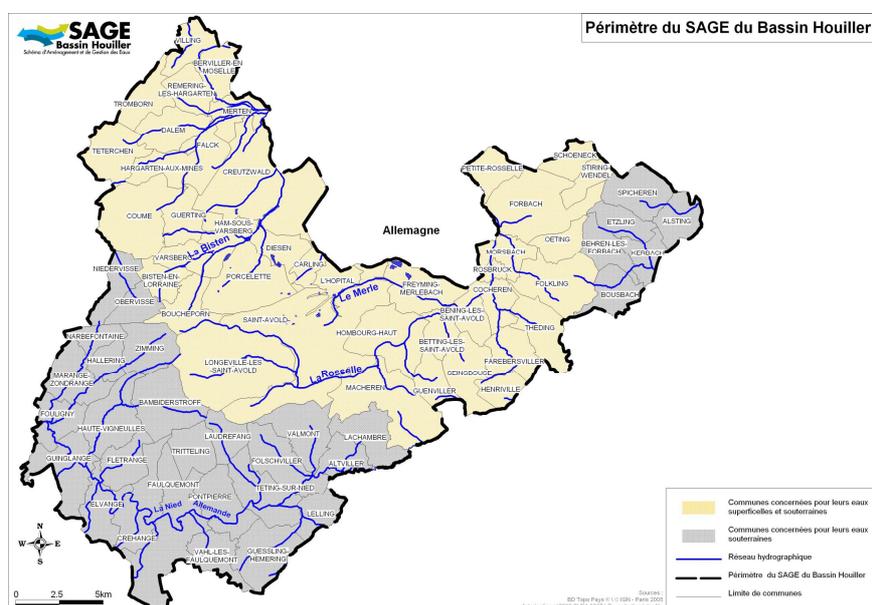


RAPPORT ANNUEL ANNEE 2013

Ce rapport est établi conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement. Adopté en séance plénière, il est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.



L'arrêté n° 2008-DDAF/3-77 du 4 avril 2008 fixe le périmètre du SAGE du Bassin Houiller. La Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration du SAGE a été constituée par l'arrêté n° 2008-DEDD/3-129 du 1^{er} Août 2008. En raison des diverses élections et modifications des services de l'Etat, une demande de mise à jour de l'arrêté de constitution de la CLE a été demandé au Préfet en Août 2012. L'arrêté de modification est paru le 10 avril 2013.

SOMMAIRE

| | | |
|----|--|---|
| 1. | Moyens humains et logistiques | 2 |
| 2. | Réunions pour le SAGE – Validation de la stratégie | 2 |
| 3. | Réunions pour le SAGE – Rédaction des documents | 3 |
| 4. | Réunions annexes | 4 |
| 5. | Communication..... | 4 |

1. Moyens humains et logistiques

Le Conseil Général de Moselle est la structure porteuse du SAGE Bassin Houiller pour sa phase d'élaboration. Il accompagne la CLE et est maître d'ouvrage des études nécessaires. L'animatrice du SAGE, Emilie LEBOEUF, a signé un contrat en octobre 2011 pour poursuivre la mission. Elle assure le secrétariat administratif de la CLE, suit les études et participe à l'élaboration des documents.

L'état des lieux a été confié à des bureaux d'études spécialisés dans le domaine de l'eau (eaux superficielles, eaux souterraines) et dans la démarche participative. L'étude d'état des lieux a démarré début 2009 et s'est achevée en mars 2012, date à laquelle la CLE a validé le document.

Un inventaire des zones humides du Bassin Houiller a été mené entre mars 2011 et juin 2012. Le syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle, le Conseil Général de Moselle, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Lorraine ont été les partenaires de cette étude, réalisée par ASCONIT Consultants.

L'évaluation Environnementale a été confiée au bureau d'études Atelier des territoires et a démarré en mai 2013.

Pour la définition de la stratégie du SAGE, la rédaction des documents du SAGE ainsi que pour les phases de consultations / enquête publique, la CLE bénéficie de l'appui d'un groupement de bureaux d'études (ACTeon, ARTELIA et ANTEA dans un groupement solidaire).

Afin de s'assurer de la sécurité juridique des documents du SAGE, une expertise juridique, du cabinet PAILLAT CONTI et BORY, est menée en parallèle de la rédaction des documents, et se poursuivra jusqu'à l'approbation du SAGE.

Valérie PLANTIER, du Conseil Général de Moselle, a assuré l'intérim de la mission d'animation du SAGE du Bassin Houiller durant l'absence d'Emilie LEBOEUF de mars à mi-octobre 2013.

2. Réunions pour le SAGE – Validation de la stratégie

01 février 2013 - COMITÉ DE PILOTAGE

Les documents relatifs à la stratégie du SAGE ont été envoyés en début d'année pour une consultation élargie auprès de l'ensemble des structures représentées à la CLE et des partenaires associées ainsi que, dans une version synthétique, auprès des partenaires allemands.

Le comité de pilotage est réuni avant de soumettre la stratégie au vote de la CLE. L'ordre du jour est le suivant :

- échanges sur les observations issues de la consultation en vue de préparer la prochaine réunion de la CLE pour la validation de la stratégie
- préparation de la prochaine étape du SAGE : "rédaction du projet de SAGE" avec l'intervention de l'expert juridique retenu pour la mission d'assistance juridique
- organisation des prochaines réunions (constitution des groupes thématiques, comité de rédaction...)

Lors de cette réunion, Maître PAILLAT, avocate, remet une note de synthèse générale sur les principes à respecter lors de la rédaction du Plan d'Aménagement et de gestion Durable (PAGD) et Règlement du SAGE, et également un projet de trame pour ces deux documents.

05 mars 2013 – CLE élargie

Les membres de la CLE, ainsi que les présidents des intercommunalités et les personnes associées ont été conviés à la séance plénière du 5 mars 2013.

La stratégie du SAGE du Bassin Houiller est validée à l'unanimité des membres de la CLE.

Des géologues de la société EGL (European Gas Limited) sont venus présenter les modalités et les enjeux de l'exploitation, ainsi que les travaux d'exploration en cours.



EGL est une société privée prospective d'hydrocarbures. Elle a obtenu le droit de réaliser des tests et des recherches, dans le Bassin Houiller, en vue d'une exploitation possible du gaz de houille.

Enfin, la CLE est saisie, pour avis, par le Comité de Bassin Rhin-Meuse sur les propositions des enjeux futurs de la gestion de l'eau dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2016-2021. La CLE émet un avis favorable qui est transmis par courrier.

3. Réunions pour le SAGE – Rédaction des documents

27 mai 2013 - COMITÉ DE RÉDACTION

Un comité de rédaction est créé afin de travailler à la rédaction des documents du SAGE. D'une manière générale, le comité souhaite que le document soit lisible et efficace. Ainsi, une attention particulière sera apportée à la structuration du document, au vocabulaire employé et à la présentation (schéma synthétique, lecture dynamique...).

Par ailleurs, l'Atelier des Territoires lance sa prestation d'études avec cette première révision et expose sa méthodologie pour l'élaboration de l'évaluation environnementale, qui est menée en parallèle de la rédaction du SAGE.

24 juin 2013 - COMITÉ DE RÉDACTION

Le comité est invité à réagir sur une hiérarchisation possible des actions parmi le catalogue arrêté lors de la stratégie du SAGE. Les acteurs ne souhaitent pas qu'il y ait de priorités considérant que tous les objectifs sont équivalents en termes d'intervention. Ainsi chaque action relèvera soit de la préservation du milieu, soit de la reconquête du milieu.

Le Bureau est informé qu'un avis de la CLE est attendu sur le document d'aménagement commercial du SCoT du Val de Rosselle. Le document et ses interférences avec le SAGE seront présentés lors d'une prochaine CLE.

6 septembre 2013 – GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE

Un groupe technique est réuni afin de rédiger les dispositions du PAGD relatives à la thématique « milieux ».

6 septembre 2013 - CLE

Le CLE est réunie pour se prononcer notamment sur le document d'aménagement commercial du SCoT du Val de Rosselle. Plusieurs projets de zones commerciales impactent des zones humides qui ont été recensées lors d'inventaires. La CLE souhaite que le SCoT identifie les zones humides dans son document, et préconise le respect (par les aménageurs) des cahiers des charges et des emplacements. C'est donc un avis défavorable qui est émis sur le document. Cet avis a un caractère officiel dans la mesure où le SAGE est en cours d'élaboration.

Le bureau d'études ACTeon présente un point d'étape de la rédaction des documents du SAGE.

7 novembre 2013 – GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE

Un groupe technique est réuni afin de rédiger les dispositions relatives à la thématique « eau et qualité de nappe » du PAGD, en présence d'un expert hydrogéologue d'ANTEA. Les dispositions sont discutées et approfondies pour certaines. L'experte juridique se prononce ultérieurement sur les rédactions.

3 décembre 2013 - COMITÉ DE RÉDACTION

Un comité restreint composé de la DREAL, DDT, Agence de l'Eau approfondit certaines dispositions du PAGD relatives à la thématique « eau et qualité de nappe ».

17 décembre 2013 - COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est réuni pour débattre puis valider des dispositions du SAGE relatives aux enjeux « préserver et restaurer les milieux naturels », « améliorer la qualité des ressources en eau » et « appréhender la remontée des eaux souterraines ». Des réflexions doivent être approfondies pour l'enjeu « préserver et restaurer les milieux naturels », une réunion est programmée en janvier.

L'atelier des territoires présente les premiers résultats de l'étude d'évaluation environnementale du SAGE.

4. Réunions annexes

13 mars 2013 : comité de pilotage

Valérie PLANTIER a participé à la réunion du comité de pilotage de l'étude cartographique des zones potentiellement humides en Lorraine menée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional de Lorraine.

18 juin 2013 : réunion des animateurs SAGE

La mise en œuvre et la réactualisation des SAGE nécessitent d'échanger régulièrement sur l'ensemble des thèmes concernés et des retours d'expériences d'actions mises en œuvre. Dans ce cadre, L'Agence de l'Eau organise des réunions "techniques" des animateurs de SAGE du Bassin Rhin Meuse. Ces réunions sont consacrées à de courtes présentations suivies d'échanges.

Valérie PLANTIER a participé à cette réunion. Les sujets abordés ont porté sur les aides de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur les actions de communication/sensibilisation, l'évaluation environnementale, les analyses économiques des SAGE.

21 juin 2013 : Club régional Zones Humides

De nombreux acteurs, la complexité réglementaire, les contraintes financières, la nécessité de se coordonner sur les zones humides ont conduit La DREAL Lorraine à créer et animer ce club régional. Valérie PLANTIER a participé à la réunion du Club régional des Zones Humides du 21 juin 2013.

12 décembre 2013 : Groupe d'Information sur l'Après-mines

En vue d'assurer l'échange d'informations sur les conséquences environnementales de l'arrêt de l'extraction minière et sur les mesures compensatoires à mettre en œuvre dans le Bassin Houiller, le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, a décidé de mettre en place en 2004 un groupe d'informations. Des réunions annuelles sont l'occasion pour les services et établissements de l'Etat de faire le point sur des sujets inhérents à l'arrêt des mines : mouvements de terrain, surveillance de la remontée de nappe etc. Emilie LEBOEUF a participé au Groupe d'Information sur l'Après-Mines.

5. Communication

Sur l'inventaire des zones humides

L'étude d'inventaire des zones humides sur le Bassin Houiller, validé en juin 2012, a été envoyée sous format DVD à l'ensemble des maires concernés, les membres de la CLE, les membres du SCoT du val de Rosselle et les sous-préfets de Boulay et de Forbach en janvier 2013. Le DVD est accompagné d'une plaquette pédagogique qui avait pour objet de rappeler les services rendus par les zones humides, les actions de préservation et de reconquête qu'il est possible de mettre en place, et précise le rôle des différents acteurs.

Des partenaires pour vous accompagner dans vos démarches :

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Conseil Général de la Moselle sont des partenaires techniques et financiers pour vous accompagner dans vos démarches. Ils peuvent financer vos projets d'études, d'acquisition et de travaux à hauteur de 80 %. Le Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature en Lorraine (GECNAL) du Warndt, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN), peuvent vous apporter leur expertise (connaissance du patrimoine, gestion des espaces, actions pédagogiques...)

LES ZONES HUMIDES DU BASSIN HOUILLER

Représentant plus de 26 % de la surface du bassin houiller, les zones humides contribuent incontestablement à la richesse et à l'identité de notre territoire. Des plus remarquables aux plus ordinaires, ces milieux régulent nos paysages et rendent de nombreux services au profit de la ressource en eau. Ils contribuent également au cadre de vie de nos concitoyens en offrant des espaces de promenade et de détente.

Les membres de la Commission Locale de l'Eau ont souhaité qu'un inventaire des zones humides soit réalisé dans le cadre de l'élaboration du SAGE du Bassin Houiller. L'étude, menée en partenariat avec le Syndicat Mixte de Cohésion du Val de Rosselle, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Lorraine et le Conseil Général de la Moselle, a été validée en juin 2012. En s'appuyant sur les résultats de cette étude, nous pouvons mener des actions en faveur de la préservation des zones humides.

Rôle du SAGE du Bassin Houiller et du SCoT Val de Rosselle :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Houiller en cours d'élaboration, est un outil de planification de la ressource en eau à une échelle locale : il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau. Il vise à préserver les zones humides du territoire.

Le Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT) du Val de Rosselle, approuvé en comité syndical le 05 mars 2012, est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Les communes et le SCoT disposent de 3 ans pour rendre compatible leur document d'urbanisme avec le SAGE à partir de son approbation (prévue en 2014/2015).

Les zones humides : un atout pour votre territoire !

Face aux problématiques environnementales telles que la pollution de l'eau, les inondations, l'érosion, la perte de biodiversité, les changements climatiques, les zones humides sont des écosystèmes précieux jouant un rôle essentiel.

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Les zones humides sont des écosystèmes à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques, caractérisés par la présence plus ou moins continue d'eau. Leur diversité est grande : marais, tourbières, zones humides d'altitude, zones humides d'origine humaine, zones humides d'origine naturelle, zones humides d'origine anthropique. Elles jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau, la régulation des inondations, la filtration des polluants, la production de bois et de produits agricoles, la régulation du climat, la biodiversité, etc.

Les zones humides sont au service des collectivités !

Équilibre des écosystèmes
Filtration des polluants résorbés
Diversité et richesse des habitats
Lieux de sensibilisation à l'environnement de proximité
Développement d'une faune et flore spécifiques
Régulation des inondations : protection de l'eau
Soutien d'élevage

Pour plus d'info :
Ecole Supérieure de l'Eau : www.esl-eau.fr
Agence de l'eau Rhin-Meuse : www.agence-eau-rhin-meuse.fr
Conseil Général de la Moselle : www.cg57.fr
Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques (ONEMA) : www.onema.fr
GECNAL du Warndt : www.gecnal-warndt.fr
Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine : www.cen-lorraine.fr

Les zones humides sont des milieux stratégiques pour la gestion des eaux, elles rendent des services gratuits, difficilement compensables si la zone est dégradée.

Première et dernière page de la plaquette à visée pédagogique

Sur Internet

Des pages internet consacrées au SAGE du Bassin Houiller sont disponibles à l'adresse suivante : www.sage-bassinhouiller.fr

Les pages sont sur le site internet du Conseil Général de Moselle, dans la rubrique Vivre la Moselle \ Environnement \ SAGE du bassin Houiller :

<http://www.cg57.fr/vivreลามoselle/Pages/Environnement/SAGE-BH/sagebh.aspx>

Les documents du SAGE qui ont été validés par la CLE, les compte-rendus de réunion, ainsi que les diaporamas qui sont projetés sont téléchargeables sur le site internet.

Le site est régulièrement mis à jour.

Les études validées du SAGE figure également sur le site gesteau.